

APPEL D'OFFRES

**EVALUATION DE L'IMPACT DES « PRETS ROBOTIQUE - Prêts pour
l'automatisation et la robotisation de l'industrie »**



TYPE DE PROCEDURE

Marché privé, passé en appel d'offres ouvert à l'issue duquel sera retenue l'offre la mieux-disante par rapport aux critères indiqués et aux précisions éventuellement demandées et apportées par les candidats.

1. PREAMBULE

Bpifrance, banque publique d'investissement, est le partenaire de confiance des entrepreneurs.

Bpifrance finance les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse en passant par la transmission, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne aussi à l'export, en partenariat avec Business France, et dans leurs projets d'innovation.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace pour répondre à leurs besoins de financement, à chaque étape de leur vie.

Bpifrance, dont les deux actionnaires à parts égales sont l'État et la Caisse des dépôts, agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions.

Bpifrance, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, a pour mission de contribuer à faire de la France un pays d'innovation et d'entrepreneurs.

L'action de Bpifrance s'articule autour de quatre métiers complémentaires :

- Le soutien de l'innovation ;
- La garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres ;
- Le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires ;
- Le financement en fonds propres pour renforcer le capital.

Cette spécificité lui permet de proposer un continuum de financements pour accompagner l'entreprise à chaque stade de son développement, de sa création à sa transmission pour répondre à l'ensemble de ses besoins de financement.

2. CONTEXTE DU PROJET

2.1. Entité acheteuse

Bpifrance Financement société anonyme au capital de 839 907 320 € dont le siège social est à Maisons Alfort (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 789.

2.2. Contexte du projet

Le programme des Investissements d'Avenir (PIA), lancé par le Gouvernement en 2009 et adopté par la loi de finance rectificative du 9 mars 2010, vise à provoquer une amélioration du potentiel de croissance et d'emplois de l'économie française en finançant des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet. Doté de près de 57 milliards d'euros, le PIA, piloté par le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI), se compose de différentes actions mises en œuvre par des opérateurs publics. **Bpifrance** et la Caisse des Dépôts sont les principaux opérateurs des actions de la mission « économie, innovation et projets industriels ».



Dans le cadre de cette mission, la gestion du dispositif des prêts pour l'automatisation et la robotisation de l'industrie a été confiée à Bpifrance. Ce dispositif, en complément des mesures du Pacte national pour la croissance, de la compétitivité et l'emploi, a pour ambition de poursuivre tant l'amélioration de la compétitivité coût que de la compétitivité hors coût par le surcroît de qualité généré par la robotisation.

Le dispositif de prêt robotique vise à encourager les investissements des PME et ETI dans des projets d'acquisition de robots susceptibles de les rendre plus compétitives.

En application du principe annoncé le 9 juillet 2013 par le Premier ministre, les projets éligibles sont soumis à un *critère d'éco-conditionnalité*. Ils doivent démontrer une réelle prise en compte de la transition énergétique et du développement durable. Les investissements couverts par les prêts robotiques sont les investissements matériels et immatériels qui présentent une faible valeur de gage. Les projets éligibles couvrent la conception de produits ou de processus ainsi que la mise en place du processus de fabrication. Les principales fonctions visées au sein de l'entreprise incluent la conception, le prototypage rapide, le chargement/déchargement de machines, la fabrication, l'assemblage, le transfert, la finition, les mesure-contrôle-tests, le conditionnement, la palettisation et la logistique. Les principaux équipements mobilisés couvrent, entre autres, le robot, le robot de convoyage, l'automate programmable industriel ou automate logiciel, la cobotique industrielle, la fabrication additive, les logiciels en lien avec un projet d'automatisation, etc.

Ce dispositif a été mis en place lors de la signature de la Convention entre l'Etat, l'EPIC BPI-Groupe et la Bpifrance Financement SA le 29 septembre 2014.

Le montant du prêt robotique est compris entre 0,1 M€ et 5 M€, remboursable sur sept ans dont deux ans de différé d'amortissement en capital et bonifié par l'Etat de 200 points de base au maximum. Les échéances du prêt sont trimestrielles à terme échu, avec amortissement linéaire du capital.

Le prêt s'exerce nécessairement avec un cofinancement privé au moins équivalent.

Ce dispositif permet de mettre en place un financement total d'au moins 600 M€, mobilisant un effet de levier de 2 via l'octroi de 300 M€ de Prêts robotique distribués par Bpifrance Financement et de 300 M€ de prêts accordés en cofinancements privés.

Le dispositif a été déployé le 30 septembre 2014 et sa situation est la suivante au 31 janvier 2018 : 427 établissements ont été financés et 99,9 % de la dotation des fonds de garantie « Prêt Robotique » a été consommée, pour un montant de prêts garantis de 299,75 M€ et un risque garanti de 239,76 M€.

Documents de référence

- Prêts robotique
- Convention du 29 septembre 2014 entre l'Etat et BPI-Groupe relative au programme d'investissements d'avenir Action : « Prêts robotique (Prêts pour l'automatisation et la robotisation de l'industrie) »

3. OBJET DU MARCHÉ

3.1. Champs de l'étude / Description du besoin

L'objet du présent marché porte sur l'évaluation de la mesure. Le Comité de pilotage (Copil) de l'action PRÊT ROBOTIQUE souhaite mesurer l'impact économique global de l'ensemble des projets financés au regard des objectifs fixés du PIA et sur l'efficacité de l'utilisation des crédits. Cette évaluation doit fournir une estimation de la rentabilité économique et financière de l'action.

L'évaluation, objet du présent marché, vise à analyser :



- **Le(s) profil(s) des bénéficiaires et des projets :**
 - **Cartographie du profil des emprunteurs** (trajectoire de croissance, secteurs d'activité, répartition géographique (ex : zones urbaines/ zones rurales, répartition par taille, etc.) et analyse de leur positionnement quant à l'intégration d'équipement et de matériels automatisés comme les robots dans leur processus de production ;
 - **Typologie des effets recherchés par les projets :**
 - Objectifs recherchés (meilleure conception, productivité, abaissement des coûts de production, vitesse d'exécution, etc.) ;
 - Fonctions visées (conception, prototypage rapide, fabrication, finition, etc.)
 - Équipements mobilisés (robot, robotique industrielle, fabrication additive, machines spéciales, logiciel en lien avec un projet d'automatisation, etc.)
 - Bénéfices environnementaux (production d'énergies renouvelables, efficacité énergétique, pollution de l'air, réduction des déchets, etc.) ;
 - ...
- **L'impact sur les entreprises :**
 - **L'atteinte des objectifs fixés.** Par exemples :
 - Le développement du CA ;
 - Le développement de l'emploi (emplois nets créés et sauvés) ;
 - Le développement de la productivité (gains nets) et de la valeur ajoutée ;
 - La diminution de la pénibilité dans certaines tâches ;
 - La sinistralité des bénéficiaires ;
 - ...
 - **L'effet levier sur les partenaires bancaires ou autres financements du projet.** L'objectif est d'évaluer l'effet produit par la mobilisation d'un euro public sur le montant du prêt Bpifrance et l'effet produit par cet euro public sur le financement du projet.
 - **Le facteur différenciant du prêt** (ex : durée, différé d'amortissement, absence de sûretés exigées, bonification d'intérêts...)

Cette analyse d'impact pourra être développée par exemple sous la forme d'une analyse coût avantage.

L'étude ne porte pas sur la gouvernance PIA, les processus de sélection, le suivi par le gestionnaire et les instructeurs.

3.2. Exécution de l'étude

L'évaluation du dispositif de prêt robotique est organisée et pilotée par le Copil de l'action « PRET ROBOTIQUE » composé du directeur général des entreprises, du directeur général du Trésor, du secrétaire général pour l'investissement et du directeur général de Bpifrance ou de leurs représentants.

Le prestataire réalisera l'étude en collaboration avec l'équipe du Pôle Evaluation, Conjoncture, Macroéconomie de la Direction de l'Evaluation, des Etudes et de la Prospective de Bpifrance.

Il proposera une méthodologie permettant de répondre aux questions évaluatives ci-dessus.

Il disposera des données et documents mis à disposition par Bpifrance complétées si nécessaires par des travaux d'enquêtes de terrain. Le bénéficiaire d'un prêt robotique est tenu de répondre lorsqu'il est sollicité pour l'évaluation du dispositif (voir le paragraphe 1.9. de la convention).



3.3. Lieu de prestation

La prestation sera réalisée dans les locaux du titulaire.

3.4. Présentation de l'offre

L'offre précisera :

- Le nom et l'adresse du candidat ;
- Les compétences et expériences dans le domaine de l'analyse d'impact du financement, des projets industriels et de la transition écologique ;
- La composition de l'équipe en charge du projet ainsi que la désignation d'un chef de projet. Les identités et CV des différents membres de l'équipe projet figureront dans le dossier ;
- La méthodologie proposée sur la base du présent cahier des charges ;
- L'échéancier détaillé de la mission et le nombre de jours de consultant, un devis détaillé ainsi que le coût total HT et TTC de la mission ;
- Les outils et moyens mobilisés pour la mission.

3.5. Durée d'exécution

Le marché aura une durée d'exécution calendaire de 5 mois.

3.6. Planning prévisionnel

Le planning prévisionnel de la prestation se déroulera comme suit :

- Démarrage de la prestation : 18 juin 2018
- Fin de la prestation : 1^{er} décembre 2018

3.7. Livrables

Le prestataire livrera les résultats de ses analyses sous forme d'un rapport rédigé intégrant le détail de la méthodologie utilisée pour réaliser les travaux.

3.8. Cession de droits

Le prestataire retenu s'engagera à céder à titre exclusif l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou titres de toute nature, y compris les droits d'exploitation, afférents aux résultats de la prestation.



4. MODALITES DU MARCHE

4.1. Mode de facturation

Le prestataire se fera en mode forfait.

4.2. Modalité de paiement

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5. DEROULEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

5.1. Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5.2. Confidentialité

Les candidats sont informés qu'ils seront tenus à une stricte confidentialité quant aux objectifs et modalités de la prestation attendue. Pour participer à la consultation, ils devront s'engager au respect de cette clause.

5.3. Demande de renseignements et documents complémentaires

Vos interlocuteurs pour toute demande de renseignements et documents complémentaires :

Alexandre LEKINA : alexandre.lekina@bpifrance.fr

Baptiste THORNARY: baptiste.thornary@bpifrance.fr

Le courriel devra obligatoirement avoir pour objet « **APPEL D'OFFRES – Bpifrance Evaluation Prêt robotique** ».

5.4. Contenu des réponses

Les réponses au présent appel d'offres seront rédigées en français et sont attendues pour le 31 mai 2018 à 17 heures 00 aux adresses électroniques suivantes :

alexandre.lekina@bpifrance.fr

baptiste.thornary@bpifrance.fr

Le courriel aura pour objet « **APPEL D'OFFRES – Bpifrance Evaluation Prêt Robotique** » et ne devra pas excéder la taille de 8 Mo.



Le candidat fournira à l'appui de son offre, assortie des coûts évalués :

- Un dossier de présentation complet de sa candidature, mettant en avant son expertise dans le domaine de l'économie industrielle et de l'environnement ainsi que de l'évaluation de dispositifs publics,
- Une liste exhaustive de références de contrats ou de missions similaires,
- Un ou plusieurs exemples de travaux effectués, sous couvert de confidentialité,
- Un ou des CVs types de prestataires (sous-traitance partielle à préciser) susceptibles d'intervenir dans cette mission d'étude,
- Un extrait K Bis, avec les documents relatifs aux pouvoirs de personnes habilitées à les engager avec copie du jugement, si le candidat est en redressement judiciaire.
- La justification de la régularité de sa situation fiscale et sociale.

Les candidats communiqueront une adresse courriel authentifiée et sécurisée. Cette adresse courriel sera également utilisée pour la conduite des échanges et pour communiquer la décision d'attribution du marché.

Les dossiers, qui seraient reçus par voie électronique et/ou par courrier après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

6. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le ou les prestataires seront classés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères définis ci-dessous.

Bpifrance Financement convoquera les prestataires ayant présenté les meilleures offres en vue d'une audition par les membres du Copil de l'action « PRET ROBOTIQUE » ou leurs représentants et d'une négociation avant le choix du prestataire. **Cette audition aura lieu le 12 juin 2018 entre 9h00 et 12h00.**

Les réponses seront appréciées au moyen de la liste des critères pondérés ci-dessous :

- Critère 1 : Compétences filières industrie et environnement, métier financement et connaissances économiques 20 %
- Critère 2 : Expériences antérieures dans des missions d'études d'impact 30 %
- Critère 3 : Méthodologie déployée et respect du calendrier 25 %
- Critère 4 : Conditions financières de la proposition 25%

La proposition de réponse au présent appel d'offre ne devra pas dépasser 75 000 € (soixante-quinze mille euros) TTC.

A noter : Le candidat sélectionné devra être en mesure de justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale.

La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.